



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 22 juin 2020**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu.

Pouvoirs :

Angélique TRESSEL donne pouvoir à Christian LEMEE
Karen QUEAU donne pouvoir à Alexandra CHEVREUX

Corentin BOUGRO intégrera la réunion en cours de séance.

Thierry PELLETIER est nommé secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Ordre du Jour :

- 1) Vote des subventions aux associations
- 2) Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre Saint-Paul
- 3) Tarif des repas de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2020
- 4) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- 5) Choix des entreprises suite à l'ouverture de plis du marché de travaux de l'église
- 6) Commission communale des impôts directs
- 7) Mise en place de la commission « logements communaux »
- 8) Informations au conseil municipal
 - a. Cantine scolaire
 - b. Invitation à visiter la pépinière « Graines de bocage » à Cranhouët
 - c. Redon Agglomération

Approbation du compte-rendu de séance du 4 juin 2020

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

1- Vote des subventions 2020 aux associations

Le Maire présente au conseil municipal, la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions pour l'année 2020 :

Associations	Montant
Association Communale de Chasse Agréée - Lutte contre les ragondins (pour 6 piégeurs)	390,00
Aide à Domicile en Milieu Rural	1 048,00
Sapeurs-pompiers 56	52,00
Ligue contre le cancer	25,00
Association paralysés de France	25,00
FNATH La Roche-Bernard	25,00
Amicale des donneurs de sang	30,00
Association des veuves civiles 56	25,00
SEM'AGRI	25,00
ADAPEI Papillons Blancs 35	25,00
Lutte contre la mucoviscidose	25,00
Souvenir Français	50,00
Resto du cœur	25,00
AIDE Emploi Services	25,00
Croix Rouge	25,00
TOTAL	1 820,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions proposées ci-dessus pour l'année 2020.

2- Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre Saint-Paul

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour les élèves de Théhillac.

L'école compte 23 élèves en maternelle et 36 élèves au primaire. Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques est un coût de référence afin de définir le montant de participation des communes aux écoles privées sur leur territoire. En septembre 2019, il était fixé comme suit :

- 1 385,84€ pour un élève de classe maternelle,
- 426,65€ pour un élève de classe élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2020 de 47 233,72 euros répartie de la façon suivante :

- 1 385,84€ par élève de classe maternelle,
- 426,65€ par élève de classe élémentaire.

3- Tarif des repas de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2020

La cantine fonctionne avec un prestataire, la société Convivio, qui livre des repas chauds. Cette année le tarif d'un repas à la cantine scolaire est de 3,35€.

Le maire propose d'ajuster le prix du repas cantine pour la rentrée 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide les tarifs suivants :

- 3,45€ le repas enfant
- 4,50€ le repas adulte.

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin de 7h00 à 8h35 et le soir de 16h30 à 19h00. Les tarifs de la garderie sont inchangés depuis deux ans : 0,85€ la demi-heure et 1,70€ l'heure, un goûter est compris dans le tarif. Le maire propose d'actualiser le tarif de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, à la majorité avec une voix contre et 13 voix pour, le conseil municipal décide les tarifs suivants pour la rentrée 2020/2021 :

- 0,90€ la demi-heure et 1,80€ l'heure de garderie.

4- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Pour son fonctionnement annuel, le Centre Communal d'Action Sociale a besoin d'une subvention de la commune de 2 000,00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 2 000€ au CCAS pour l'année 2020 et précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

5- Choix des entreprises suite à l'ouverture de plis du marché de travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché concernant des travaux de réfection du clocher et des bas-côtés de l'église a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée en mars 2020 pour une remise des offres au 11 mai 2020 à 12h00.

La consultation comprenait 6 lots :

- lot 1 : maçonnerie/taille de pierre
- lot 2 : charpente/menuiserie
- lot 3 : couverture/zinguerie
- lot 4 : vitrail
- lot 5 : peinture
- lot 6 : campanile (cloche, paratonnerre et parafoudre)

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 3 juin 2020 à 19h00 avec le cabinet ANTAK afin de procéder aux choix des entreprises.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises les mieux disantes suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant en € HT
Lot 1 Maçonnerie/taille de pierre	SARL JOUBREL 35520 LA MÉZIÈRE	120 793,48
Lot 2 Charpente/menuiserie	SCBM 35420 LOUVIGNÉ DU DÉSEPT	18 626,00
Lot 3 Couverture/zinguerie	Couverture JULÉ 56000 VANNES	25 024,13
Lot 4 Vitrail	Ateliers HELMBOLD 35150 CORPS NUDES	12 403,34
Lot 5 Peinture	SARL J. THEZÉ 35520 LA MÉZIÈRE	2 314,33
Lot 6 Campanile	ART CAMP 22120 POMMERET	10 035,00
	TOTAL	189 196,28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises proposées par Monsieur le Maire et de valider ainsi le choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché,

Corentin BOUGRO rejoint la séance du conseil municipal.

6- Commission communale des impôts directs

Chaque commune doit disposer d'une commission communale des impôts directs, dans les communes de moins de 2 000 habitants, celle-ci est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une liste de 13 noms.

7- Mise en place de la commission « logements communaux »

La commune dispose de plusieurs logements communaux. Le maire propose de créer une commission « logements communaux » afin d'étudier les dossiers de demande de location lorsque l'un d'eux est vacant. Toute demande est à faire en mairie.

Cette commission sera présidée par Gilles HAUROGNÉ. Après appel à candidature, les membres sont : Jean-Claude MAILLARD, Cyrille LE SOLLIEC LELEU, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Thierry PELLETIER, Corentin BOUGRO, Christian LEMEE.

8- Informations au conseil

a. Cantine scolaire

Le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec un représentant de la société Convivio afin d'échanger sur la situation suite au confinement et à la commande de repas depuis le déconfinement. En effet, du 16 mars jusqu'au déconfinement aucun repas n'a été commandé et depuis, la commande a diminué de façon significative. Dans le cadre du décret du 25 mars 2020, la société Convivio demande à la commune une indemnisation de 0,70€ par repas non commandé sur la base du nombre de repas facturés l'année précédente. De plus, la réalisation des repas et leur livraison a entraîné un surcoût pour la société en raison du faible volume. Ce surcoût est estimé à 0,40€ par repas commandé et facturé à la commune.

Le contrat avec la société Convivio arrive à échéance fin d'année scolaire mais le délai est trop court pour effectuer une consultation. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de prolonger pour un an le futur contrat après étude de celui-ci.

b. Invitation à visiter la pépinière « Graines de bocage » à Cranhouët

Monsieur Manuel ROUSSEAU, responsable de « Graines de bocage » propose au conseil municipal et aux agents communaux une visite de sa pépinière à Cranhouët. Après concertation, deux dates sont retenues le jeudi 16 ou le vendredi 17 juillet 2020 à 19h00.

Suite au conseil, la date du vendredi 17 juillet 2020 a été retenue par Monsieur ROUSSEAU.

c. Redon Agglomération

Le Maire informe le conseil municipal que l'installation du conseil communautaire aura lieu le mercredi 15 juillet 2020 à la salle des Ardoisières à Sainte-Marie de Redon.

d. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Une modification du Plan Local d'Urbanisme a été engagée afin de changer le zonage de la carrière de Théhillac. Il s'agit de mettre cette zone en Nc (Naturel Carrière) au lieu de la zone actuelle Aa (Espace Agricole). Une consultation des personnes publiques associées va être lancée pour une consultation du dossier en mairie ensuite.

e. Appel aux dons : travaux de l'église

Le mercredi 24 juin 2020 en mairie, une convention va être signée entre la Fondation du patrimoine et la commune de Théhillac dans le cadre de l'appel aux dons pour participer au financement des travaux de l'église.

2 000 flyers seront édités et une cinquantaine d'affiches.

f. Campagne de piégeage de ragondins

Michel GUILLAS, piégeur et président de la société de chasse, dresse un bilan au conseil municipal de la campagne de piégeage des ragondins sur la commune. Les cages ont été relevées tous les jours par les six piégeurs, 143 ragondins ont été pris pendant cette campagne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

La prochain séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 4 septembre 2020 à 19h00.



INFORMATIONS DIVERSES

Ordures ménagères

Une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu de la séance du conseil municipal. Les ordures ménagères (bac gris) sont collectées le MARDI et non le mercredi.

Déchetteries

Redon Agglomération nous signale un apport important de produits dangereux en déchetterie : peintures, solvants, aérosols, etc ... Leurs locaux ne peuvent accueillir l'ensemble des volumes déposés par les usagers et les collecteurs n'arrivent pas à vider les locaux dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, il est demandé aux usagers de bien vouloir stocker et étaler leurs apports de produits dangereux durant les prochaines semaines. En fonction des quantités dans les déchetteries, leur dépôt pourra être refusé.